



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-40

Objet : Délibération portant approbation de la charte locale pour un accès à une alimentation de qualité

Conseillers en exercice	30	Pour	24
Conseillers présents	17	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	7		
Suffrages exprimés	24		

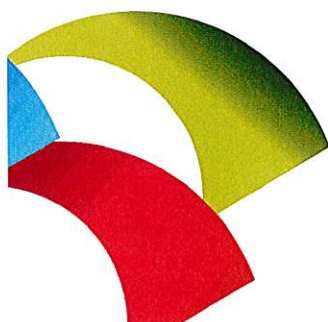
L'an 2018, le 13 novembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Date de convocation **07/11/2018**
 Date d'affichage **07/11/2018**

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bernard CROS**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf		
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses		Danièle PINNA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Frédéric COUSSO
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Bertrand GAUTIER
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Maryse AUBIN
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		

Affiché, le **16 NOV. 2018**



N° 2018-40

Objet : Délibération portant approbation de la charte locale pour un accès à une alimentation de qualité

Les travaux du *Livre blanc des territoires girondins* et les contributions qui ont été remises dans le cadre du pacte territorial des Hauts-de-Garonne ont confirmé l'importance d'assurer l'accès de chacun aux droits fondamentaux, parmi lesquels une alimentation de qualité. Il s'agit ainsi de répondre au défi alimentaire en s'appuyant sur les nombreuses initiatives locales (épiceries solidaires, jardins partagés, ateliers cuisine...) et de structurer l'action locale et territoriale pour permettre un accès pour tous à une alimentation saine, équilibrée, produite localement et accessible financièrement.

A ce titre, un groupe de travail intitulé « alimentation de qualité et aide alimentaire » a été mis en place avec les acteurs à l'initiative du Département en juin 2017 pour rédiger une charte locale pour un accès à une alimentation de qualité à l'échelle des communautés de communes des Coteaux bordelais, des Portes de l'Entre-deux-Mers et du Créonnais.

La charte s'appuie sur des constats et différentes expériences menées sur le territoire de ces communautés de communes et à l'échelle départementale en vue de faire évoluer l'offre d'aide alimentaire et d'accompagnement social en vue de toucher un plus large public.

L'objectif final de la charte est de permettre l'élaboration d'un plan d'action concret de déploiement d'une alimentation de qualité accessible à tous : information et orientation des publics, développement des services d'accompagnement, développement de l'approvisionnement local et de la qualité des produits de l'aide alimentaire. Dans cette optique, la charte définit les relations entre les partenaires sur la base de valeurs partagées, en respectant les rôles de chacun et en se basant sur le principe de subsidiarité. Elle énonce des objectifs communs et les engagements des partenaires.

La signature de la charte est prévue d'ici fin 2018. L'adhésion à la charte sera ouverte à toute collectivité ou structure volontaire.

En conséquence, la présente délibération consiste à :

- approuver les objectifs et axes de la charte locale tels que définis dans le document joint,
- autoriser le Président à signer la charte en tant que partenaire de sa mise en œuvre.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'approuver les objectifs et axes de la charte locale tels que définis dans le document joint
2. D'autoriser le Président à signer la charte en tant que partenaire de sa mise en œuvre.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 13 novembre 2018

Le Président

Pour extrait conforme

Signé par : Jean-Pierre Soubie
Date : 16/11/2018





JEAN-PIERRE SOUBIE

Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais



Bordereau de signature

2018_40 DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CHARTE LOCALE POUR UN ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	16/11/2018	 Visa
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	16/11/2018	 Signature  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		 Archivé

Dossier de type : Actes // sigpresident



Hauts-de-Garonne

Envoyé en préfecture le 16/11/2018
Reçu en préfecture le 16/11/2018
Affiché le 
ID : 033-243301355-20181116-2018_40-DE

CHARTRE LOCALE POUR UN ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE

PREAMBULE

Les travaux du *Livre blanc des territoires girondins* et les contributions qui ont été remises dans le cadre du pacte territorial des Hauts-de-Garonne ont confirmé l'importance d'assurer l'accès de chacun aux droits fondamentaux, parmi lesquels une alimentation de qualité.

Il s'agit de répondre au défi alimentaire en s'appuyant sur les nombreuses initiatives (épiceries solidaires, jardins partagés, ateliers cuisine...), les acteurs du territoire et de structurer l'action locale et territoriale pour permettre **un accès pour tous à une alimentation saine, équilibrée, produite localement et accessible financièrement.**

La question de l'accessibilité à une alimentation de qualité s'inscrit dans la politique départementale de développement social et de lutte contre les exclusions avec trois leviers complémentaires :

- Le secours d'urgence aux Girondins,
- Un appui aux associations en charge de distribution alimentaire,
- Un soutien au réseau départemental des épiceries sociales et solidaires, formalisé par la signature d'une charte partenariale.

La capacité alimentaire constitue de plus l'ambition majeure de l'Acte 3 de l'Agenda 21, projet territorial de développement durable du Département de la Gironde. Il s'agit de veiller à ce que chacun ait accès à l'alimentation et qu'elle soit saine, durable, produite et fournie localement. Ce défi suppose d'aborder l'alimentation dans son aspect le plus large : de la semence jusqu'au déchet alimentaire. Il recouvre ainsi les questions d'accès à la nourriture, de partage des savoirs et des pratiques en matière d'alimentation, mais aussi plus globalement les questions d'aménagement du territoire avec en cœur de préoccupation la considération de nos espaces agricoles comme espaces alimentaires.

L'élaboration d'une charte commune de développement de l'aide alimentaire de qualité à l'échelle des communautés de communes des Coteaux bordelais, des Portes de l'Entre-deux-Mers et du Créonnais est une première étape de définition du rôle et des engagements de chaque acteur prêt à se mettre en lien, à coopérer dans l'objectif de déboucher sur un plan d'action concret de déploiement d'initiatives pour permettre l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

1. LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

La charte résulte d'un travail co-construit entre le Département et les acteurs du territoire qui œuvrent à des niveaux différents sur la question de l'accessibilité pour un plus grand nombre de Girondins à une alimentation de qualité.

Elle s'appuie sur des constats et différentes expériences menées sur le territoire des trois communautés de communes du territoire (communautés de communes des Coteaux bordelais, des Portes de l'Entre-deux-Mers et du Créonnais) et à l'échelle départementale pour faire évoluer l'offre d'aide alimentaire et d'accompagnement social en vue de toucher un plus large public.

Elle vise à déboucher sur un plan d'action concret de déploiement d'une alimentation de qualité accessible à tous : information et orientation des publics, développement des services d'accompagnement, développement de l'approvisionnement local et de la qualité des produits de l'aide alimentaire.

Elle définit les relations entre les partenaires sur la base de valeurs partagées, en respectant les rôles de chacun et en se basant sur le principe de subsidiarité. Elle énonce des objectifs communs et les engagements des partenaires.

2. LES VALEURS ET PRINCIPES GENERAUX DE LA CHARTE

Les signataires de la charte partagent les valeurs de solidarité, de citoyenneté, d'équité, de respect de la personne et de durabilité. Ils s'engagent à défendre le droit fondamental de l'accès à l'alimentation de qualité en mettant en œuvre les principes suivants :

Les principes :

- Favoriser l'accès aux droits par l'information et la mise en réseau des acteurs,
- Développer, organiser et améliorer l'accueil de premier niveau sur le territoire,
- Renforcer les niveaux de coopération entre les acteurs sociaux pour mieux répondre aux difficultés des personnes,
- Appuyer la personne dans son autonomie,
- Développer la participation des habitants sur le thème de la solidarité,
- Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- Mobiliser des moyens pour un approvisionnement de qualité et à proximité,
- Evaluer les moyens engagés.

3. LES AXES DE LA CHARTE

3.1. DEVELOPPER L'ACCES A UNE AIDE ALIMENTAIRE DE QUALITE EN FAVEUR DES PERSONNES FRAGILISEES

Contexte :

Plusieurs publics relevant de l'aide alimentaire sont identifiés : les ménages à très bas revenus dont les jeunes, les personnes âgées isolées, les ménages surendettés avec un besoin d'accompagnement sur la gestion du budget du ménage. Ces personnes fragilisées sont difficiles à repérer, car elles sollicitent peu les services sociaux (« publics en dehors des radars »). Les grandes associations de l'aide alimentaire sont peu présentes sur le territoire et les modalités d'accès à l'aide alimentaire diffèrent d'une commune à l'autre.

Principes et enjeux :

Un principe de coresponsabilité et de réciprocité des acteurs est énoncé pour l'accès à l'aide alimentaire. La première réponse à l'aide alimentaire d'urgence est de nature communale ou intercommunale et revêt un caractère universel.

Les enjeux sont les suivants :

- Favoriser l'information et l'accès aux droits des personnes,
- Améliorer la qualité de l'accueil et harmoniser les réponses,
- Améliorer la coopération et la co-construction de solutions entre les acteurs.

Objectifs :

- Accompagner l'émergence et l'organisation de structures communales et intercommunales d'action sociale, supports d'aide alimentaire et d'accompagnement social ; l'objectif étant de veiller à une répartition homogène sur le territoire des lieux d'accès à l'aide alimentaire.
- Organiser et formaliser les niveaux de coopération entre le Département de la Gironde (MDSI), les communes (CCAS) et les intercommunalités (CIAS), la CAF, la MSA, le Fonds de solidarité logement pour améliorer et développer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement social des publics.
- Organiser et formaliser les niveaux de coopération avec les structures responsables de la restauration scolaire pour favoriser l'accès des enfants à la restauration scolaire de la maternelle au lycée.
- Mobiliser les acteurs départementaux et locaux de l'aide alimentaire pour renforcer l'aide alimentaire.

Les partenaires s'engagent à

- Constituer un réseau local de l'aide alimentaire pour mieux orienter les personnes et leur faciliter l'accès aux aides existantes.
- Prendre en compte et soutenir des modes d'orientation adaptés aux publics, notamment les jeunes et les personnes âgées, vers les structures d'aide alimentaire.
- Travailler autour de la mise en place d'un système d'aide communale à la restauration scolaire pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires après activation des aides sociales dédiées à cet effet.
- Travailler autour de la mise en place d'un système d'aide à la restauration scolaire pour les collégiens, géré par la MDSI, après activation des aides sociales dédiées à cet effet.
- Le Département de la Gironde s'engage à :
 - Définir des objectifs d'amélioration du maillage territorial de l'aide alimentaire dans le cadre des conventions d'objectifs avec les acteurs qu'il soutient et œuvrant dans ce champ.
 - Mettre à jour la carte des lieux de l'aide alimentaire chaque année.

3.2. ACCOMPAGNER, AUTOUR DE L'AIDE ALIMENTAIRE, LES INITIATIVES INNOVANTES CONTRIBUTANT AU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES DES TERRITOIRES ET DES PERSONNES.

Contexte :

L'aide alimentaire est hétérogène sur le territoire. Il est doté de deux épiceries sociales aux modalités de fonctionnement différentes : l'épicerie sociale et solidaire de La cabane à projets à Créon, centre social et culturel, à l'échelle de la communauté de communes du Créonnais et la boutique alimentaire "Le P'tit Marché" gérée par le CCAS de Camblanes-et-Meynac. De nombreuses initiatives locales visent à promouvoir l'autonomie des personnes en matière alimentaire : jardins partagés, aides à l'équipement des ménages, cours de cuisine,...

Principes et enjeux :

Le soutien aux initiatives innovantes dans le domaine de l'aide alimentaire répond à des principes de proximité et d'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité, ainsi que d'équité sociale au sein des territoires.

L'enjeu consiste à accompagner la montée en gamme de l'aide alimentaire sur le territoire par l'appui aux structures (mise en réseau des acteurs locaux, départementaux et nationaux) et l'appui aux personnes dans une logique d'accompagnement social et de développement des liens sociaux (mise en synergie des acteurs pour renforcer les niveaux coopération au service de la personne en situation de fragilité économique et sociale).

Objectifs :

- Soutenir et développer des solutions innovantes (épiceries sociales et solidaires, jardins partagés, aides à l'équipement des ménages,...) favorisant une meilleure accessibilité à une aide alimentaire de qualité et à une prise en compte plus globale de la situation de vie des publics sur les territoires, en adéquation avec les valeurs et principes de la charte départementale des épiceries sociales et solidaires.
- Prendre appui sur l'expérience du centre social La cabane à projets qui porte une épicerie sociale et solidaire sur le territoire de la communauté de communes du Créonnais.
- Inscrire les habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'aide alimentaire sur les territoires.

Les partenaires s'engagent à

- Evaluer les besoins d'aide alimentaire en amont des projets.
- Identifier et soutenir les initiatives locales favorisant la capacité alimentaire et les accompagner à prendre appui sur les réseaux départementaux : réseau départemental des épiceries sociales et solidaires, jardins alimentaires collectifs et partagés...
- Proposer des modes d'accompagnement pour soutenir les projets existants et émergents en matière d'aide alimentaire sur les territoires. Les associations Le bocal local et Place aux Jardins peuvent accompagner techniquement les projets sur le territoire ; Place aux jardins anime d'ailleurs depuis 2017 avec le Département le réseau girondin des jardins partagés alimentaires et accompagne ces initiatives.
- Développer le réseau local pour les produits de l'aide alimentaire (partenariat entre les supermarchés locaux, les producteurs et les acteurs locaux de l'aide alimentaire).
- Favoriser la mise en lien et la synergie entre les acteurs locaux et les initiatives visant à développer la capacité alimentaire. La mise en place d'un conseil local de développement social par le Département de la Gironde pourrait constituer un cadre de travail.

3.3 DEVELOPPER UNE ALIMENTATION DE QUALITE EN PRODUCTION ET EN APPROVISIONNEMENT LOCAL

Contexte :

La demande locale en produits de qualité est supérieure à l'offre présente sur le territoire des trois communautés de communes. Les porteurs de projets agricoles rencontrent des difficultés pour s'installer sur le territoire. Pour favoriser l'installation de porteurs de projets agricoles et développer l'approvisionnement local des structures d'aide alimentaire et de la restauration collective, un besoin d'accompagnement « clef en main » des élus des communes rurales est repéré par les acteurs.

Principes et enjeux :

Les acteurs adhèrent aux principes de la Charte des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbanisés de Gironde, signée le 12 octobre 2017 (décloisonnement des acteurs et coresponsabilité, reconnaissance de la valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, solidarité intercommunale et interterritoriale), ainsi qu'aux valeurs et principes de la Charte de la restauration des collèges publics girondins (votée en juin 2016) qui fixe l'objectif d'atteindre 20% des dépenses alimentaires en produits de l'agriculture biologique et 7% en produits locaux en 2020.

Objectifs :

- Favoriser la protection et la valorisation des espaces agricoles.
- Améliorer la qualité des produits de l'aide alimentaire et de la restauration collective et développer leur approvisionnement en circuits-courts.
- Favoriser l'installation de porteurs de projets agricoles privés et publics sur le territoire et les accompagner pour la viabilité économique de leur activité.
- Accompagner les projets d'autoproduction alimentaire.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets alimentaires.

Les partenaires s'engagent à :

- Intégrer la protection et la valorisation des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme, mobiliser les outils règlementaires nécessaires (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains, Zone agricole protégée...).
- Soutenir la réalisation d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du PETR Cœur Entre-Deux-Mers.
- Organiser un forum des producteurs locaux et des initiatives locales en matière de capacité alimentaire et soutenir l'organisation de journées-découvertes dans les exploitations.
- Associer les réseaux départementaux (Chambre d'agriculture, CIVAM Agrobio Gironde, AGAP...) à la réflexion autour de la question de l'alimentation.
- Le bocal local peut accompagner techniquement les collectivités locales au développement de régies agricoles et/ou de coopératives alimentaires pour fournir la restauration collective et l'aide alimentaire.
- Place aux jardins peut faire bénéficier de son expérience d'accompagnement de projets d'autoproduction individuelle ou collective.

- Le Département de la Gironde s'engage à soutenir :
 - La coordination des acteurs pour l'installation des porteurs de projets agricoles sur le territoire,
 - La mise en place d'observatoires fonciers locaux et à informer les communes sur les ventes de terrains agricoles (DIA SAFER),
 - Les communes et les intercommunalités pour l'acquisition et le stockage de terrains destinés à des projets agricoles et des projets de jardins collectifs et/ou partagés.
- En complément du projet alimentaire territorial porté par le Département de la Gironde sur l'approvisionnement de qualité pour la restauration des collèges, le Département s'engage à soutenir les dynamiques collectives de sensibilisation et les initiatives locales de restauration collective de qualité et/ou en approvisionnement local (information, santé, analyse des coûts, marchés publics...).
- Le Département de la Gironde soutient, par convention et en complément de la Région Nouvelle-Aquitaine, les exploitations agricoles dans leur démarche de qualité. Dans le cadre du Plan départemental de développement des circuits courts, le Département apporte aux porteurs de projets individuels et collectifs des conseils et appuis techniques et finance la réalisation des investissements matériels et immobiliers.
- Le département s'engage à définir des objectifs d'amélioration de l'accompagnement aux projets dans le cadre des conventions d'objectifs avec les acteurs qu'il soutient œuvrant dans le champ de la production et de la distribution alimentaire.

4. LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

L'animation de la charte repose sur :

- des réunions semestrielles entre les signataires pour faire le bilan de la mise en œuvre des objectifs et engagements de la charte,
- l'organisation de comités de suivi sur les axes de la charte,
- la mise en place d'un conseil local de développement social par le Département de la Gironde à l'échelle des trois communautés de communes pour accompagner les projets et initiatives locales,
- la réalisation d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du PETR Cœur Entre-deux-Mers.

La charte peut être révisée chaque année en vue d'affiner ses orientations au regard de l'avancement des projets actuels ou à venir.

La charte pourra être étendue aux autres secteurs du territoire de solidarité des Hauts-de-Garonne, et en particulier à la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès.

Toute collectivité ou structure volontaire peut adhérer à la charte, dès lors qu'elle en manifeste le souhait.